



D.2018.07.11.6.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Juillet 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.8 – Doublement Capacité Ligne A - Avenant n°3 au marché n°52M 2015 12572 M conclu avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – Coordination de sécurité et de protection de la santé de l'opération (hors garage atelier) : autorisation de signer l'avenant n°3

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-8D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.10.14.6.1 du 14 octobre 2015, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché de coordination de sécurité et de protection de la santé de l'opération de doublement de la capacité de la ligne A (hors garage atelier) avec la société Bureau VERITAS pour un montant de 298 240 € HT.

Par délibération D.2016.12.21.1.1 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la modification de programme intégrant la réalisation de la liaison « Ramblas – pôle d'échanges de Jean Jaurès » dans le cadre de l'opération de doublement de la capacité de la ligne A.

Par délibération D.2016.12.21.14.7 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché complémentaire n°52 M 2016 12960 M concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires dans le cadre de cette modification de programme.

Par délibération D.2017.05.24.8.5 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'avenant n°1 conclu avec la société BUREAU VERITAS, d'un montant de 12 177,78 € HT et ayant pour objet de confier la mission de coordination de sécurité et de la protection de la santé (CSPS) de la liaison « Ramblas – pôle d'échanges de Jean Jaurès », mission comprenant l'ensemble des missions répertoriées dans le marché initial. Le montant du marché est porté à 310 417,78€ HT, soit une augmentation de 4%.

Par délibération D.2017.10.04.6.3 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'avenant n°2 portant sur le transfert à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION de la part de marché conclu avec la société BUREAU VERITAS.

Le présent avenant n°3 a pour objet :

- de confier des prestations supplémentaires de coordination SPS en lien avec la décision récente de remplacer des gaines de ventilation en tunnel,
- de supprimer du marché des prestations non réalisées.

Prestations supplémentaires

Les prestations supplémentaires concerne la mission de coordination de sécurité et de la protection de la santé (CSPS) portant sur les travaux récemment décidés de remplacement des gaines de ventilation existantes en tunnel au droit des stations Reynerie, Mirail Université, Mermoz, Fontaine Lestang, Arènes, Saint-Cyprien République, Capitole et Marengo SNCF et de remplacement de la gaine de ventilation présente dans l'accès historique de la station Jean Jaurès. Elles comprennent l'ensemble des missions répertoriées dans le marché initial pour les phases conception et réalisation conformément aux dispositions de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 ainsi que la mission d'assistance aux entreprises extérieures pour l'élaboration des plans de prévention pour la réalisation des travaux dans le domaine d'exploitation de l'entreprise utilisatrice.

Considérant l'imbrication des chantiers pour la réalisation de ces travaux qui vont se passer en même temps que les travaux de génie civil en coupure d'été 2018, il est proposé pour des questions de gestion de coactivités et d'organisation de confier ces prestations au titulaire du marché de CSPS de l'opération de doublement de la capacité de la ligne A.

Le montant des prestations supplémentaires s'élèvent à 6 257,78 € HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-8D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

Prestations supprimées

Certaines prestations n'ont été que partiellement réalisées à la demande du Maître d'Ouvrage. Il s'agit :

- d'une part, de la coordination des coordonnateurs CSPS des déviations de réseaux qui n'a finalement pas été nécessaire, les déviations de réseaux ayant été suivies par Toulouse Métropole,
- d'autre part, de la coordination SPS des prestations liées au système VAL qui se déroulent généralement sous exploitation et qui ne nécessitent donc pas la mise en place d'une organisation sécurité par le CSPS, l'organisation de la sécurité chantier étant alors dans ce cas assurée principalement par l'exploitant. Cependant, en phase réalisation, comme prévu au marché, le CSPS assure sa mission d'assistance aux entreprises extérieures pour l'élaboration des plans de prévention pour la réalisation des travaux dans le domaine d'exploitation de l'entreprise utilisatrice.

La suppression de ces prestations supplémentaires représente une moins-value de 14 640,00 € HT.

Montant de l'avenant**Rappel du détail :**

Prestations supplémentaires : + 6 257,78 € HT

Prestations supprimées : - 14 640,00 € HT

Le montant de l'avenant n°3 s'élève à -8 382,22 € HT.

Montant du marché**3° - Montant du marché**

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial : 298 240,00 € HT

Montant avenant n° 1 : 12 177,78 € HT

Montant avenant n° 2 : 0 € HT

Montant présent avenant : - 8 382,22 € HT

Nouveau montant du marché : 302 035,56 € HT

Au regard du montant initial du marché de 298 240,00 € HT, le montant de l'avenant n°3, qui représente une diminution de -2,8 %, conduit à une augmentation cumulée de 1,3 % par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°3 au marché n° 52M 2015 12572 M et d'en autoriser la signature.

.....

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-8D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

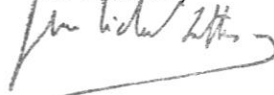
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 3 au marché n°52M 2015 12572 M conclu avec la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)

AVENANT N° 3

MARCHE N° 52M 2015 12572 M

AVRIL 2018

Titulaire : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180716-0-8E-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

PREAMBULE

Le marché n° 52M 2015 12572 M concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) de l'opération de doublement de la capacité de la ligne A a été notifié le 27 novembre 2015 à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 298 240,00 € HT.

L'avenant n° 1, d'un montant de 12 177,78 € HT, notifié le 26 juin 2017, a eu pour objet d'intégrer au marché une mission normalisée de CSPS conformément au décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 complétée par des missions particulières (notamment assistance à l'exploitant pour l'élaboration des plans de prévention), de même nature que celles du marché initial. Cette mission complémentaire portait sur la modification de programme intégrant la réalisation de la liaison « Ramblas – pôle d'échanges de Jean Jaurès ».

L'avenant n° 2, sans incidence financière, a eu pour objet de transférer à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION la part du marché conclu avec la société BUREAU VERITAS.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 3

Le présent avenant n° 3 a pour objet d'intégrer au marché une mission normalisée de CSPS complétée par des missions particulières portant sur les prestations complémentaires relatives au remplacement des gaines de ventilation présentes en tunnel au droit des stations suivantes : Reynerie, Mirail Université, Mermoz, Fontaine Lestang, Arènes, Saint-Cyprien République, Capitole et Marengo SNCF et au remplacement de la gaine de ventilation présente dans l'accès historique de la station Jean Jaurès. Comme dans le cadre du marché initial, la maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par différents bureaux d'études : le groupement INGEROP pour ce qui concerne le sous-projet des stations préadaptées, le groupement ARCADIS pour ce qui concerne le sous-projet des stations courtes souterraines et le groupement EGIS pour ce qui concerne le sous-projet de la station Jean Jaurès. Les travaux, répartis en plusieurs marchés subséquents (un par sous-projet), sont assurés par l'entreprise AXIMA et ses sous-traitants.

L'avenant n° 3 a également pour objet d'enlever de la tranche ferme du marché certaines prestations qui n'ont été que partiellement réalisées à la demande du Maître d'Ouvrage : il s'agit :

- d'une part, de la coordination SPS des coordonnateurs CSPS des déviations de réseaux qui n'a finalement pas été nécessaire, les déviations de réseaux ayant été suivies par Toulouse Métropole
- d'autre part, de la coordination SPS des prestations liées au système VAL qui se déroulent généralement sous exploitation et qui ne nécessitent donc pas la mise en place de PGC et de PPSPS, l'organisation de la sécurité chantier étant alors dans ce cas assurée par l'exploitant.

ARTICLE 2 - COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le coût prévisionnel des travaux liés au remplacement des gaines de ventilation en tunnel est estimé à 2 390 000,00 € H.T.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-8D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

ARTICLE 3 - MISSIONS DU TITULAIRE

Les prestations du Titulaire se décomposent en plusieurs éléments de mission :

- C2 : prestations à exécuter pendant les phases DCE-ACT
- R2 : prestations à exécuter pendant la période de préparation des travaux
- R3 : prestations à exécuter pendant les travaux et les levées de réserves
- R4 : prestations à exécuter pendant la période de garantie

Ces prestations démarrent au début de la phase DCE-ACT par la contribution du CSPS à la rédaction de certaines pièces des DCE et s'étendent jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Elles sont intégrées dans la tranche conditionnelle du marché de CSPS initial.

Le contenu des missions est identique à celui décrit dans le CCTP du marché initial.

Les travaux se déroulant essentiellement durant la coupure d'été 2018, en chantiers clos, les études du Titulaire devront prendre en compte dans toutes les phases les contraintes d'organisation, de planification et de gestion de coactivités que cela génère.

ARTICLE 4 - DELAIS

Le planning prévisionnel des travaux de remplacement des gaines de ventilation en tunnel est de 6 semaines (+ 2 semaines à Jean Jaurès).

Le Titulaire établira dès la notification de l'avenant n° 3 un planning détaillé des prestations à réaliser (planning directeur) et l'intégrera, après approbation du Maître d'Ouvrage, au Planning Directeur de l'opération.

En l'absence de délai contractuel spécifique, les délais contractuels pour l'exécution des différentes tâches à la charge du Titulaire sont ceux figurant dans la dernière mise à jour du Planning Directeur du Marché de CSPS.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-8D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

ARTICLE 5 - DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE

Remplacement des gaines de ventilation en tunnel

Dans ces conditions, il a été convenu entre les parties, après négociation, une augmentation du montant forfaitaire de la rémunération de la tranche conditionnelle répartie sur les missions suivantes :

▪ Mission C2 :	2.800,00 € HT
▪ Mission R2 :	1.037,33 € HT
▪ Mission R3 :	2.420,45 € HT
▪ Mission R4 :	comprise dans les prix du marché

Montant total remplacement des gaines de ventilation en tunnel: + 6257,78€ HT

Déviations de réseaux

Les missions suivantes concernant les déviations de réseaux sont diminuées de :

▪ Mission C1 :	- 681,60 € HT
▪ Mission C2 :	- 1.590,40 € HT
▪ Mission R1 :	- 7360,00 € HT

Montant total déviations de réseaux: - 9632,00€ HT

Système VAL

Les missions suivantes concernant le système VAL sont diminuées de :

▪ Mission C1 :	- 1.502,40 € HT
▪ Mission C2 :	- 3.505,60 € HT

Montant total déviations de réseaux: - 5008,00€ HT

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-8D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--

En conséquence, l'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est le suivant :

Tranche	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Ferme			
Montant des honoraires forfaitaires	29 920,00	5 984,00	35 904,00
Montant des honoraires non forfaitaires	3 200,00	640,00	3 840,00
Total tranche ferme	33 120,00	6 624,00	39 744,00
Conditionnelle			
Montant des honoraires forfaitaires	257 715,56	51 543,11	309 258,67
Montant des honoraires non forfaitaires	11 200,00	2 240,00	13 440,00
Total tranche conditionnelle	268 915,56	53 783,11	322 698,67
Montant total du marché	302 035,56	60 407,11	362 442,67

ARTICLE 6 - PAIEMENTS

Le tableau montrant la décomposition du prix par éléments de missions et la répartition des sommes dues au titre du marché est placé en annexe 2 du présent avenant.

ARTICLE 7 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 8 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 3 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-8D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018